

Artère du Rhône
Lettre d'information mairie de Saint-Rémy-de-Provence

NaTran vous informe

Lettre d'information du 3 juillet 2026

NaTran rappelle que la sécurité du réseau est sa priorité.

NaTran travaille à la remise en état de l'artère du Rhône, qui a été inspectée grâce au passage d'un piston instrumenté entre Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme). Les indications brutes récoltées qui commencent à lui parvenir doivent être maintenant confrontées à une analyse sur le terrain afin de permettre leur caractérisation.

Ces analyses s'appuient sur la réalisation de fouilles, c'est-à-dire la mise à découvert de la canalisation et son examen approfondi. Les réparations éventuellement nécessaires pourront ensuite être définies sur la base des enseignements de ces fouilles. L'objectif est de garantir l'intégrité de la canalisation une fois cette campagne achevée.

Ces opérations consisteront donc principalement en :

- la réalisation de fouilles pour vérifier les indications relevées lors de l'inspection
- des réparations localisées, voire le remplacement de certaines sections si cela s'avère nécessaire

Ainsi, des travaux d'excavation d'emprise limitée ont débuté depuis le lundi 22 juin 2026 sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence, sur six emplacements déterminés préalablement. NaTran a engagé des démarches de prise de contact auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés.

Des équipes NaTran seront présentes tout au long de ces interventions. Ces travaux pourront ponctuellement générer des nuisances sonores ou visuelles à proximité des zones concernées.

Il s'agit d'opérations maîtrisées, réalisées dans le respect des procédures réglementaires, en lien avec les autorités locales, qui en ont été informées.

NaTran est pleinement mobilisé en coopération étroite avec les autorités pour mener ces opérations en toute sécurité.

A propos de NaTran

NaTran (ex-GRTgaz), opérateur national de transport de gaz et deuxième opérateur en Europe, conçoit, développe, entretient et exploite des canalisations enterrées assurant l'acheminement du gaz des expéditeurs vers les consommateurs raccordés à son réseau. Dotée d'une mission de service public, l'entreprise garantit la continuité et la sécurité d'acheminement du gaz et accompagne l'évolution du système énergétique.

Le projet d'entreprise NaTran2030 a été adopté en janvier 2025 ; il s'agit d'une étape décisive dans le parcours de l'entreprise vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, NaTran adapte son réseau pour accueillir de nouveaux gaz (biométhane, hydrogène et CO₂), afin de contribuer à la transition énergétique.

La politique de maintenance et d'inspection des canalisations de transport de gaz

La sécurité à proximité de nos ouvrages est la priorité de NaTran, condition nécessaire au bon exercice de notre mission de service public. NaTran exploite son réseau de près de 33 800 km de canalisations dans le respect des meilleurs standards européens. Les canalisations font l'objet d'un strict encadrement réglementaire et de contrôles de la part des autorités, cadre respecté par NaTran.

L'ensemble des canalisations de NaTran fait ainsi l'objet, à intervalle régulier, d'inspections internes par des pistons instrumentés équipés de capteurs donnant des indications sur l'état de la canalisation et permettant de réaliser des réparations si nécessaire.

Par ailleurs, NaTran pilote et surveille le bon fonctionnement de ses ouvrages 24h/24 et 7j/7 via des capteurs situés sur tout le réseau, qui informent les centres de surveillance territoriaux. Un service d'intervention est en alerte permanente pour intervenir rapidement. Nos équipes assurent régulièrement une surveillance avancée du réseau à pied, en voiture ou de manière aérienne (hélicoptère ou avion, voire par drone).

Coordonnées et liens utiles

- Contacts
 - o Numéro du Centre de Surveillance Régional (CSR) pour le territoire Rhône Méditerranée : 0 800 24 61 02
 - o Site web NaTran : [Riverains ou collectivité concernés par les travaux sur l'artère du Rhône | NaTran](#)